

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 novembre 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la présente séance.

Résolution 2016-11-214

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 23 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 11, 24 et 25 octobre 2016;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Marge de crédit;**
8. **Discours du maire;**
9. **Nouveau secteur résidentiel :**
 - 9.1 **Signataire de Les services exp inc.**
 - 9.2 **Création d'une zone de conservation**
10. **Règlements :**
 - 10.1 **397-2016 concernant le traitement des élus municipaux**
 - 10.2 **401-2016 afin de modifier le règlement 373-2011 concernant les nuisances**
 - 10.3 **402-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo**

11. Avis de motion :
 - 11.1 Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception
 - 11.2 Règlement 286-20002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal
12. Prolongement des égouts :
 - 12.1 Branchement
 - 12.2 Décompte numéro 1
13. Acceptation des travaux routiers à soumettre afin de recevoir la subvention MTQ;
14. Renouvellement du contrat PG Govern;
15. Archives : liste de destruction;
16. Fosses septiques :
 - 16.1 Mandat
 - 16.2 Demande d'extension
17. Ancien garage (beurrerie);
18. Déclaration des intérêts pécuniaires;
19. États comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2015;
20. Paiement des comptes :
 - 20.1 Comptes payés
 - 20.2 Comptes à payer
21. Bordereau de correspondance;
22. Rapports :
 - 22.1 Maire
 - 22.2 Conseillers
 - 22.3 Directrice générale
23. Varia;
24. Évaluation de la rencontre;
25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11, 24 ET 25 OCTOBRE 2016**

Résolution 2016-11-215

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2016-11-216

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2016-11-217

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Des citoyens sont venus se renseigner pour le prolongement de l'égout municipal.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par la chargée de projets.

7. MARGE DE CRÉDITS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut prolonger son égout municipal sur la route 253 Sud;

ATTENDU QU' une demande de subvention a été déposée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir des délais pour la réception de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a besoin de financement temporaire sous forme de marge de crédits pour ses opérations courantes dans l'attente de versement de subvention;

Résolution 2016-11-218

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie au montant de 200 000 \$ pour ses opérations courantes.

QUE les signataires des documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo du financement temporaire seront le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. DISCOURS DU MAIRE

ATTENDU QUE monsieur le Maire Jacques Madore a présenté son rapport annuel sur la situation de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le discours du maire doit être rendu public;

Résolution 2016-11-219

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Jacques Madore par envoi collectif et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

9.1 Signataire de Les Services exp inc.

ATTENDU QUE le conseil municipal veut aller de l'avant avec le projet du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE des démarches doivent être entreprises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la demande d'autorisation du projet « *Intervention en milieu humide pour le projet de développement résidentiel à l'est de la route 253* »;

ATTENDU QUE *Les Services exp inc.* peuvent se charger des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Résolution 2016-11-220

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Patrice Bigras, de *Les Services exp inc.*, à signer et à soumettre, pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet « *Intervention en milieu humide pour le projet de développement résidentiel à l'est de la route 253* » auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Signataire de Les services exp inc.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2), l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation est nécessaire avant d'entreprendre tous travaux susceptibles d'affecter un étang, un marais, un marécage ou une tourbière;

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, c. M-11.4), un étang, un marais, un marécage ou une tourbière est un milieu humide et que des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide peuvent être exigées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo planifie sur les lots 5 404 359, 5 404 409, 5 404 410, 5 404 411 et 5 404 414 du cadastre du Québec, situés à l'est de la route 253, le développement d'un projet résidentiel qui entraîne la destruction d'environ 0,8 hectare de milieux humides;

CONSIDÉRANT QU' un certificat d'autorisation est requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la destruction d'environ 0,8 hectare de milieux humides pour le projet de développement résidentiel situé à l'est de la route 253;

CONSIDÉRANT QU' un terrain d'une superficie d'environ 0,8 hectare sera offert en compensation pour la destruction de milieux humides sur une partie des lots 5 404 359, 5 404 409, 5 404 410, 5 404 411 et 5 404 414 du cadastre du Québec, ce qui représente un ratio de compensation de 1 : 1;

Résolution 2016-11-221

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Malo protège à des fins de conservation une partie du lot 5 404 411 du cadastre du Québec pour compenser la perte d'environ 0,8 hectare de superficie en milieu humide résultant du projet de développement résidentiel à l'est de la route 253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. RÈGLEMENTS :

10.1 Règlement 397-2016 concernant le traitement des élus municipaux

Résolution 2016-11-223

Règlement numéro 397-2016
relatif au traitement des élus municipaux pour les
années 2016 et suivantes

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU' un règlement comportant les mentions prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) a été présenté lors de la séance du Conseil du 11 octobre 2016, par la conseillère Christine Riendeau qui, en même temps, a donné l'avis de motion relatif au présent règlement;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement relatif au traitement des élus municipaux pour les années 2016 et suivantes :

D'approuver et adopter le règlement numéro 397-2016 «Relatif au traitement des élus municipaux pour les années 2016 et suivantes» tel que présenté;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 397-2016, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de ce dernier.

Jacques Madore,
Maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Règlement 401-2016 afin de modifier le règlement 373-2011 concernant les nuisances

Ce point est remis à une séance ultérieure.

10.3 Règlement 402-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo

Résolution 2016-11-224

ATTENDU QUE l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à la municipalité des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi lui confère compétence, entre autre, en matière d'environnement et de salubrité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit voir à la mise en place de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* adopté par la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE conseil juge opportun et d'intérêt public de se doter d'une réglementation relative à la gestion des matières

résiduelles et d'outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 11 octobre 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo :

D'approuver et adopter le règlement numéro 402-2016 «Relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo» tel que présenté;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 402-2016, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de ce dernier.

Jacques Madore,
Maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AVIS DE MOTION :

11.1 Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception

Résolution 2016-11-225

Avis de motion est donné par la conseillère Christine Riendeau que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 Règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal

Résolution 2016-11-226

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Blouin que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour adoption, le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS

12.1 Branchement

ATTENDU QUE la construction pour le prolongement de l'égout municipal sur la route 253 Sud a été finie le 17 novembre 2016;

ATTENDU QUE des tests seront à faire au printemps prochain;

ATTENDU QUE la finition de l'aménagement des terrains sera faite au printemps prochain;

ATTENDU QU' à cause de l'avancement dans la saison, le branchement ne sera pas fait cette année;

Résolution 2016-11-227

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE les travaux pour le branchement à l'égout municipal est reporté à l'année prochaine, pendant l'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Décompte numéro 1

ATTENDU QUE les travaux de prolongement de l'égout municipal sur la route 253 Sud est en chantier;

ATTENDU QUE Sintra inc. a remis à Les Services exp inc. une facture pour le décompte progressif no 1 relativement aux travaux;

ATTENDU QUE Les Services exp inc recommande le paiement du décompte progressif no 1 incluant le coût des travaux exécutés au 4 novembre 2016 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Résolution 2016-11-228

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo paie le décompte progressif no 1 au montant de 43 402,66 \$ taxes incluses pour le prolongement de l'égout municipal sur la route 253 Sud:

QUE madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière signera le document du décompte progressif no 1.

QU'une copie sera transmise à Les Services exp inc. ainsi qu'à l'entrepreneur (Sintra inc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **ACCEPTATION DES TRAVAUX ROUTIERS À SOUMETTRE AFIN DE RECEVOIR LA SUBVENTION MTQ**

ATTENDU QUE la subvention pour le *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* a été accordée à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un rapport à la suite de l'acceptation de la subvention par le ministère des Transports du Québec;

Résolution 2016-11-229

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accepte la liste ci-dessous détaillée des réparations effectuées sur différents chemins de la municipalité pour un montant total de 55 164,99 \$ présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Gravelage et rechargement :

-	chemin Robinson	8 voyages (0-¾)	
-	chemin Madore	18 voyages (0-¾)	
-	chemin du 1 ^{er} Rang	42 voyages (0-¾)	
-	chemin du Rang C	10 voyages (0-¾)	
-	chemin du Gore	10 voyages (0-¾)	
-	chemin Breton	4 voyages (0-¾)	
-	chemin de la Pointe	10 voyages (0-¾)	
-	chemin du 5 ^e Rang	43 voyages (0-¾)	
-	chemin du Lac	52 voyages (0-¾)	
-	chemin de Malvina	26 voyages (0-¾)	
		Total de	34 578,85 \$

Remplacement des ponceaux suivants :

- deux (2) au chemin du Lac
1 de 24 pouces de diamètre par 36 pieds de long
1 de 24 pouces de diamètre par 36 pieds de long
- un (1) au chemin De Malvina
1 de 24 pouces de diamètre arqué par 30 pieds de long;
- un (1) au chemin Madore
1 de 24 pouces de diamètre arqué par 36 pieds de long;
- un (1) au chemin de La Pointe
1 de 18 pouces de diamètre arqué par 30 pieds de long;
- un (1) au chemin du 1^{er} Rang
1 de 24 pouces de diamètre arqué par 50 pieds de long
- deux (2) au chemin du Rang C
1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long;
1 de 18 pouces de diamètre par 60 pieds de long;
- un (1) au chemin Breton

1 de 24 pouces de diamètre arqué par 30 pieds de long

Creusage et reprofilage de fossés
Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel
Main-d'œuvre

Total de 20 586,99 \$

GRAND TOTAL 55 164.99 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RENOUVELLEMENT DE PG SOLUTIONS (PG GOVERN)

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications par PG Solutions couvrant la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2017 doit être fait;

Résolution 2016-11-230

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2017 au coût de 5 660,00 \$ taxes non incluses.

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. ARCHIVES : LISTE DE DESTRUCTION

ATTENDU QU' une liste de destruction a été remise par monsieur Michel Hamel, archiviste lors de la gestion des archives pendant la semaine du 7 novembre 2015;

ATTENDU QU' un avis a été demandé à madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook sur les documents de la liste de destruction;

ATTENDU QUE madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook à conseiller de garder trois dossiers et que tous les autres documents à détruire sur la liste sont conformes;

Résolution 2016-11-231

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la liste de destruction remise par l'archiviste est acceptée par le Conseil municipal sauf trois dossiers :

2009 États financiers vérifiés;
2012 et 2014 Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. FOSSÉS SEPTIQUES :

16.1 Mandat

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour remplacer deux systèmes septiques non conformes;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a dû reporter le branchement à l'égout municipal à l'été 2017;

ATTENDU QU' une extension a été demandée par le propriétaire du 132, chemin du 5^e Rang à Saint-Malo pour un système septique non conforme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a donné le choix au propriétaire au 197, du chemin du 1^e Rang à Saint-Malo d'installer son système septique cette année ou l'année prochaine;

Résolution 2016-11-232

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de reporter l'installation du système septique au 197, du chemin du 1^e Rang à Saint-Malo au printemps de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Demande d'extension

ATTENDU QUE les propriétaires au 132, chemin du 5^{er} Rang à Saint-Malo doivent installer un nouveau système d'épuration afin d'être conforme aux exigences du gouvernement;

ATTENDU QUE le test de percolation a été fait par la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les propriétaires au 132, chemin du 5^{er} Rang à Saint-Malo demandent une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

Résolution 2016-11-233

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande des propriétaires au 132, chemin du 5^{er} Rang à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 15 juin 2017.

QUE si le système d'épuration n'est pas terminé à cette date, la municipalité de Saint-Malo reprendra ses démarches afin de le faire installer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. ANCIEN GARAGE (BEURRERIE)

ATTENDU QU' une circulaire a été envoyée le 22 septembre 2016 afin d'obtenir des offres d'achat pour les matériaux encore utilisables du vieux garage municipal avant qu'il soit démoli;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues pour les matériaux encore utilisables;

ATTENDU QUE le Conseil municipal accepte de donner la chance à plus de personnes d'obtenir des matériaux de l'ancien garage municipal en se basant sur la plus haute soumission conforme reçue au montant de 425 \$;

Résolution 2016-11-234

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte les offres de madame Sonia Roy au montant de 150 \$ et de monsieur David Fauteux au montant de 275 \$ pour un total de 425 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil.

19. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2016

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses* au 31 octobre 2016.

20. PAIEMENT DES COMPTES

20.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 121 938,90 \$ payés depuis le 12 octobre 2016;

Résolution 2016-11-235

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 121 938,90 \$ payés depuis le 12 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2 Comptes à payer

Le conseiller Vincent Tremblay quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

20.2.1 Coffre aux découvertes

ATTENDU QUE la boîte de partage (coffre aux découvertes) a été faite, mais elle ne correspondait pas au modèle qui avait été remis comme adopté à la résolution 2016-10-207;

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Tremblay a demandé de rembourser ses matériaux pour la boîte de partage (coffre aux découvertes) qu'il a fabriquée;

Résolution 2016-11-236

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo rembourse à monsieur Gaétan Tremblay un montant de 380 \$ pour les matériaux achetés afin de construire la boîte aux découvertes.

QUE monsieur Gaétan Tremblay doit fournir une autre facture pour être payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller Vincent Tremblay se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

20.2.2 Archiviste

ATTENDU QUE monsieur Michel Hamel, archiviste a effectué la gestion des archives la semaine du 7 novembre 2016;

ATTENDU QU' il a remis sa note d'honoraires pour ses services de gestion des archives de l'année 2016;

Résolution 2016-11-237

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la facture du 9 novembre 2016 remise par monsieur Michel Hamel, archiviste, au tarif de 984,14 \$ taxes non incluses pour une semaine de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2.3 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la municipalité de Saint-Malo une aide financière pour les activités du Service d'animation estivale de l'été;

ATTENDU QUE des dépenses variées ont été faites pour les activités du Service d'animation estivale de l'été;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs a reçu une subvention du gouvernement de 3 214 \$;

ATTENDU QUE les revenus sont de 7 992,00 \$ et les dépenses de 9 465,76 \$ pour le Service d'animation estivale;

Résolution 2016-11-238

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer les frais non couverts du Service d'animation estivale de l'été 2016 au montant de 1 473,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

21.1 Passage piétonnier

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a participé à la construction d'une halte routière en face de l'Épicerie des Monts au 223, route 253 Sud à Saint-Malo;

ATTENDU QUE les visiteurs apprécient les facilités que leur procure la halte routière;

ATTENDU QUE pour avoir accès à la halte routière, ils doivent franchir la route 253 Sud qui est très achalandée;

ATTENDU QUE l'installation d'un passage piétonnier sécuriserait la route en permettant de ralentir la circulation sur la route 253 Sud;

Résolution 2016-11-239

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo demande au ministère des Transports du Québec d'installer un passage piétonnier afin de sécuriser l'endroit pour permettre l'utilisation de la halte routière ainsi que de l'épicerie, en ralentissant la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.2 Souper de Noël à la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook organise une soirée pour le temps des fêtes;

ATTENDU QUE cette soirée aura lieu le 25 novembre prochain à l'École Sancta Maria à Dixville. Un cocktail sera servi à 18 h, gracieuseté de la municipalité de Dixville, et le souper à 19 h;

Résolution 2016-11-240

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'acheter cinq billets au coût de 55 \$ par personne afin de déléguer des représentants à la soirée organisée par la MRC de Coaticook pour le temps des Fêtes à l'École Sancta Maria à Dixville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3 Dégustation de Vins et de Fromage

ATTENDU QUE les Loisirs de St-Isidore-de-Clifton ont fait parvenir une invitation pour la *Dégustation de vins et Fromages* qui se tiendra samedi, le 19 novembre 2016 à 18 h à la salle des Loisirs de St-Isidore-d'Auckland;

ATTENDU QUE la réservation est au coût de 50 \$ par billet;

Résolution 2016-11-241

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'acheter deux billets au coût de 50 \$ par personne pour la *Dégustation de vins et Fromages* des Loisirs de St-Isidore-d'Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. **RAPPORTS :**

22.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore n'a aucun dossier à présenter au Conseil municipal.

22.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau annonce au Conseil municipal que la fête des Citoyens se tiendra le 4 juin 2017.

Le conseiller Vincent Tremblay renseigne le Conseil municipal qu'il y a une subvention disponible pour ajouter un gymnase à l'école.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo à réaliser un sentier avec des stations d'exercices ainsi qu'un jeu de pétanque afin d'encourager les familles et les aînés à participer à des activités extérieures selon les projets de sa Politique familial et des aînés qui avait été adoptée;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a adopté un plan d'action 2016-2018 touchant la Politique familial et des aînés de la municipalité de Saint-Malo afin de favoriser la participation à des activités sportives;

ATTENDU QU' à la suite d'une enquête effectuée par la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) auprès de la communauté, il a été établi qu'ils seraient intéressés à profiter d'un gymnase pour des activités physiques;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Hauts-Cantons veut profiter du Programme de soutien aux installations sportives et récréative – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

ATTENDU QUE le fonds permettra d'ajouter un nouveau gymnase afin de répondre aux besoins de la communauté pour la pratique d'activités physiques et sportives à l'intérieur;

Résolution 2016-11-242

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo fournira une lettre d'appui au projet d'ajout d'un gymnase afin de répondre aux besoins pour la pratique d'activités physiques et sportives et qui sera un apport à la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3 Directrice générale

22.3.1 Entretien de la patinoire

ATTENDU QUE la patinoire de la salle des Loisirs devra être entretenue pendant l'hiver pour le patinage et autres activités sur glace;

ATTENDU QU' une personne sera engagée pour l'entretien ainsi que d'autres tâches déterminées par le comité des Loisirs;

ATTENDU QU' un envoi collectif sera posté pour offrir le poste à la population du territoire de Saint-Malo;

Résolution 2016-11-243

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU'un envoi collectif sera posté à la population du territoire de Saint-Malo afin de trouver quelqu'un à l'entretien de la patinoire ainsi que d'autres tâches pour le comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3.2 Souper de Noël

ATTENDU QU' un souper de Noël est organisé pour tous les employé-e-s de la municipalité de Saint-Malo avec leur conjoint-e;

ATTENDU QUE deux choix de repas (trois services) seront demandés au Resto-Bar le Saint-Malo;

ATTENDU QUE la salle du Resto-Bar le Saint-Malo sera réservée pour le 14 décembre 2016;

Résolution 2016-11-244

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo invite et paie le souper de Noël du 14 décembre 2016 au Resto-Bar le Saint-Malo à ses employé-e-s avec leur conjoint-e.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.3.3 Hôtel de ville

ATTENDU QUE le système d'alarme et les détecteurs de fumée commencent à être dysfonctionnels;

ATTENDU QU' une compagnie a été contactée pour effectuer une mise aux normes du système d'alarme ainsi que des détecteurs de fumée et de les connecter à une centrale;

Résolution 2016-11-245

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'effectuer une mise aux normes de l'alarme ainsi que des détecteurs de fumée.

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera 139 \$ par année taxes non incluses pour être connectée à une centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 52.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière